

Greffé
du Tribunal de Commerce de
SOISSONS
Palais de Justice
76, rue Saint Martin
02209 SOISSONS CEDEX

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

Société Anonyme
SORECA
Vieux Chemin de Paris
Courteau

02400 CHATEAU THIERRY

S.A.R.L.
D'EXPERTISE COMPTABLE MAUVIEL & ASSOCIES
1 Rue des Marchands

02130 FERE EN TARDENOIS

Numéro RCS : SOISSONS B 423 984 475

<14881/1999B00177>

Pièces déposées le 17/03/2003

Numéro : 230376

PV D'ASSEMBLEE ORDINAIRE 05/08/2002
- CHANGEMENT ADMINISTRATEUR

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	5,90 EUR	38,70 FRF
Soumis à Tva	5,05 EUR	33,13 FRF
Montant Tva	0,99 EUR	6,49 FRF
TOTAL T.T.C.	11,94 EUR	78,32 FRF

Le Greffier,

SORECA

Société anonyme au capital de 280 000 euros
Siège social : Vieux Chemin de Paris Courteau
CHATEAU-THIERRY (Aisne)

423 984 475 R.C.S. SOISSONS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 5 AOUT 2002

L'an deux mille deux
Et le cinq Août à vingt heures,
les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée
générale ordinaire tenue extraordinairement, au siège social,
sur convocation faite par le conseil d'administration suivant
lettre simple en date du 18 Juillet 2002.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par
chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Mme Catherine TUAILLON préside la séance en sa qualité de
président du conseil d'administration.

Mr Bernard GRIFFAUT et Mme Jacqueline GRIFFAUT, les deux
actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par
eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix,
sont appelés comme scrutateurs.

Mr Marc MAUVIEL est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par
les membres du bureau, permet de constater que les
actionnaires présents, représentés ou ayant voté par
correspondance, possèdent actions sur les 14 000
composant le capital, soit plus du quart des actions ayant le
droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement
constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des
actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les statuts de la société,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des
mandataires, ainsi que les formulaires de vote par
correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie de la lettre remise en mains propres contre
décharge adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées.

7 G JG BF

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un administrateur,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

- Mme Jacqueline GRIFFAUT, demeurant à GLAND (Aisne) 5, rue de la Rivière,

en qualité d'administrateur, en remplacement de Mr Régis TUAILLON, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2002.

Mme Jacqueline GRIFFAUT, présente à l'assemblée, déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

7 6 26. 36

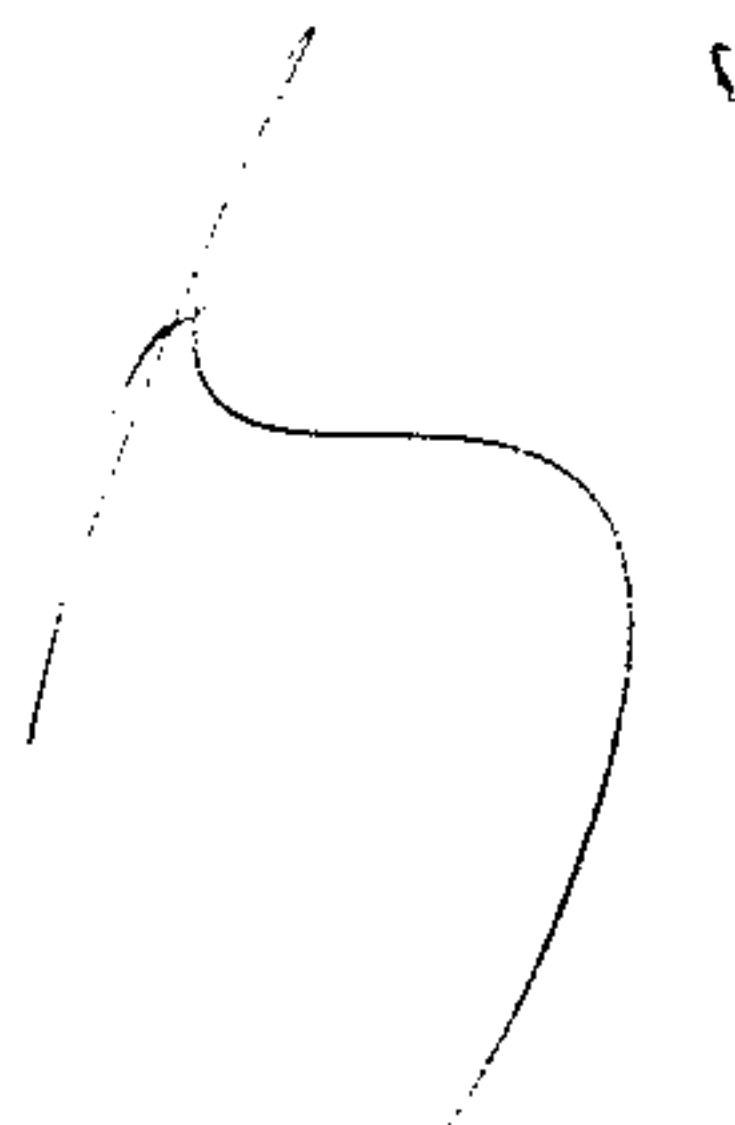
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

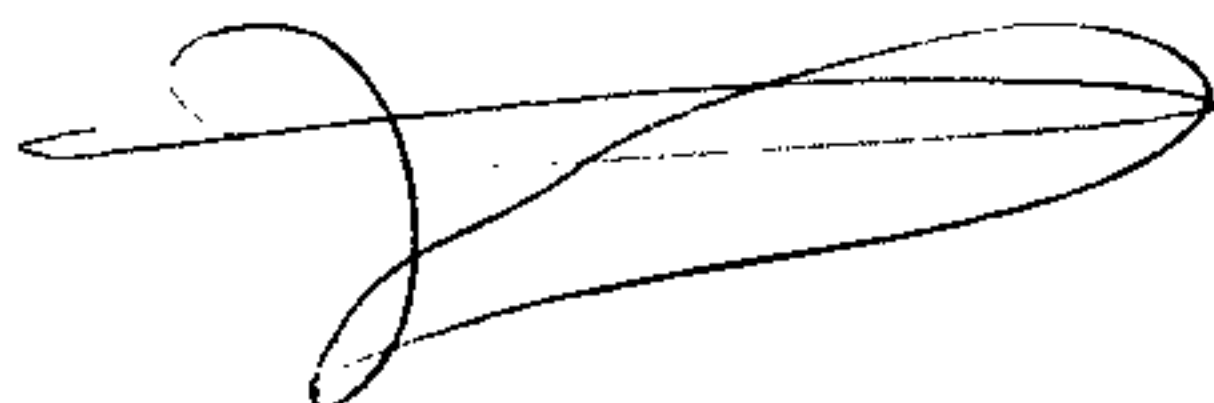
Le Président
Catherine TUAILLON



Le Secrétaire
Marc MAUVIEL



Les Scrutateurs
Bernard GRIFFAUT



Jacqueline GRIFFAUT

Griffaut-J

*Bon pour acceptation
des fonctions
d'administrateur*